

## Compte-rendu CAP IDEP EXPERT du 12 mai 2011

Deux CAP se sont déroulées le jeudi 12 mai 2011, la première relative à l'accès des IDEP2 expert à la première classe, la deuxième portant sur les mutations et les nominations dans le grade d'IDEP expert.

### - accès à la première classe

3 candidats figuraient au projet publié par l'administration. A l'issue des débats, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a obtenu la promotion de 3 cadres supplémentaires.

L'Union a dénoncé des promotions au compte-gouttes qui ne permettent pas de donner aux cadres experts de réelles perspectives de carrière.

L'administration a constaté un nombre de candidatures trop limité pour garantir un volume de promotion significatif. En accédant à la demande de l'Union de promouvoir 3 cadres supplémentaires, la Direction Générale a souhaité signifier au réseau que l'accès à la 1<sup>ère</sup> classe est une réelle possibilité de promotion pour les IDEP de la filière expertise.

L'Union incite donc tous les candidats remplissant les conditions de gestion (notamment l'extension du champ de compétence ou du champ géographique) à postuler pour la prochaine campagne.

Par ailleurs, l'administration a confirmé que le couronnement de carrière est accessible aux IDEP expert au même titre qu'aux IDEP chefs de service.

### - mutations et promotions

L'Union a dénoncé le sous dimensionnement du nombre de postes d'expert offerts au regard des besoins du réseau.

L'administration a rappelé les engagements de faire évoluer le nombre de postes d'experts en y intégrant des domaines d'expertises dans le champ de la filière gestion publique.

Pour l'Union, le doublement proposé par l'administration reste largement insuffisant. Il faut recenser les besoins en expertises pour les deux filières et définir le nombre et la cartographie des postes implantés et à implanter.

Concernant ce mouvement, l'Union a interrogé l'administration sur la pérennité des fiches de postes non pourvues ou libérées. L'administration a confirmé que ces fiches seront automatiquement reconduites à l'issue du prochain mouvement.

Par ailleurs, l'Union a pointé les dérives de certains jurys à l'origine d'avis remettant en cause les compétences professionnelles du candidat au lieu de pointer les progrès attendus et de tirer un bilan objectif sur la candidature.

L'Union a encore une fois déploré le manque de transparence qui entoure cette sélection, notamment au plan local. En effet, tous les agents n'ont pas eu communication des rapports du directeur malgré les rappels renouvelés dans le PBO.

Sur 19 fiches de postes publiées, 17 ont enregistré des candidatures. 15 agents figuraient au projet.

A l'issue des travaux de la CAP, un 16<sup>ème</sup> candidat a été retenu.

De plus, 2 mutations ont été prononcées.

<http://snuisudtresor.fr>